

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES TENUE À LA SALLE DES
DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, **LE 21 MARS 2016**, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 mars 2016
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Roy Laporte, avocats – honoraires
 - 5.3 Union des municipalités du Québec – Assises annuelles – inscription
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de motion – règlement numéro 1150-2016 concernant la prévention des incendies
 - 6.2 Plaque vibrante réversible – acquisition
 - 6.3 Réfection des infrastructures municipales et de la voirie sur la rue Jetté – Les excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no. 6 (acceptation finale)
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**
 - 7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1146-2016 – restructuration des zones R-5 292 et C-3 240
 - 7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1152-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – modification des dispositions et normes relatives à l’empiétement des balcons en cours avant et latérales
 - 7.3 Adoption finale – règlement numéro 1147-2016 modifiant le règlement numéro 822-2005 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – nouveau secteur 7 PIIA – zones R-5 292, R-5 337, C-3 222, C-3 240, C-3 241, C-2 240 et C-1 223
 - 7.4 Adoption finale – règlement numéro 1151-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – abrogation des dispositions relatives à l’affichage (zone C-4 280 – route 131)
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 Société canadienne du cancer – mois de la jonquille
 - 8.2 Compétition extérieure – festival de musique – demande de financement
- 9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**
 - 9.1 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

- 10.1 Semaine de la famille 2016 – déjeuner des élu(e)s
- 10.2 Buts de soccer – école Dominique-Savio – acquisition
- 10.3 Formation de certification sur la sécurité des aires de jeu – autorisation

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription
- 11.2 Les Arts et la Ville – colloque annuel – inscription
- 11.3 Fête Nationale 2016 – assistance financière
- 11.4 Fête nationale 2016 – programmation
- 11.5 Jeudis Musik'eau 2016 – programmation

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents : M. Alain Larue, maire
 M^{mes} Marie-Christine Laroche, conseillère
 Suzanne Dauphin, conseillère
 Nicole Chevalier, conseillère
 MM. Serge Landreville, conseiller
 Régis Soucy, conseiller

Absence motivée : M. Jean-Guy Forget, conseiller

Participent également à cette séance mesdames Sylvie Malo et Marie-Andrée Breault, respectivement greffière et directrice générale intérimaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

119-03-2016

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en y retirant le point suivant :

- 8.2 Compétition extérieure – festival de musique – demande de financement

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 mars 2016

120-03-2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance, copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

121-03-2016

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 3 au 21 mars 2016 inclusivement et totalisant une somme de 267 140,68 \$.

5.2 Roy Laporte, avocats – honoraires

122-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 1 492,38 \$ pour les services rendus relativement à la convention collective 2016.

5.3 Union des municipalités du Québec – Assises annuelles – inscription

123-03-2016

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'inscrire monsieur le maire Alain Larue, mesdames Suzanne Dauphin et Nicole Chevalier, conseillères, monsieur Serge Landreville, conseiller et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale intérimaire, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 11 au 13 mai 2016 à Québec.

QUE la Ville défraie les coûts reliés à cette activité.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion – règlement numéro 1150-2016 concernant la prévention des incendies

124-03-2016

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1150-2016 concernant la prévention des incendies.

125-03-2016

6.2 Plaque vibrante réversible – acquisition

ATTENDU QUE des propositions ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'une plaque vibrante réversible;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Boivin, directeur des travaux publics, a procédé à l'analyse des propositions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 17 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition d'une plaque vibrante réversible selon la proposition de Location Caron inc. déposée en date du 14 mars 2016, au prix de 9 890 \$;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le budget de fonctionnement.

6.3 Réfection des infrastructures municipales et de la voirie sur la rue Jetté – Les excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no. 6 (acceptation finale)

126-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les excavations Michel Chartier inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures municipales et de la voirie sur la rue Jetté;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Francis Lacasse, ingénieur de Beaudoin Hurens, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 6 (acceptation finale) et en recommande le paiement dans sa lettre du 10 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE payer la somme de 5 748,75 \$ à Les excavations Michel Chartier inc., cette dépense étant imputable au règlement numéro 1025-2012.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1146-2016 – restructuration des zones R-5 292 et C-3 240

127-03-2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1146-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 300-C-1990, TEL QU'AMENDÉ, DE MANIÈRE À :

- CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-1 223 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R-5 292 ET R-1 225; AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENTIELLE R-1 225 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-5 292 EXISTANTE; ET À CRÉER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA NOUVELLE ZONE C-1 223;
- ANNULER LA ZONE COMMERCIALE C-3 240 (RÉGIONALE) AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-2 240 (LOCALE) À MÊME LA TOTALITÉ DE LA ZONE C-3 240 EXISTANTE; CRÉER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA NOUVELLE ZONE

C-2 240, LAQUELLE GRILLE REPREND INTÉGRALEMENT LES NORMES DE LA ZONE C-3 240 ACTUELLE QUI SONT APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DE COMMERCES DE QUARTIER DE STRUCTURE ISOLÉE;

- CRÉER LA NOUVELLE NORME SPÉCIALE 3.5.2.70 VISANT LA NON APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SUPERFICIE LOCATIVE BRUTE MAXIMALE RELATIVES AU GROUPE D'USAGE « COMMERCE 1 » DANS CERTAINES ZONES D'APPLICATION;
- CRÉER LES NOTES 38 ET 39 ACCOMPAGNANT LES GRILLES DES USAGES ET NORMES AFIN D'IDENTIFIER LES USAGES COMMERCIAUX EXCLUS OU INCLUS DANS CERTAINES ZONES D'APPLICATION;
- INSCRIRE À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DES ZONES C-3 222, C-1 223, C-2 240, C-3 240, C-3 241, R-5 292 ET R-5 337 LA NORME SPÉCIALE 3.5.2.1 ET LA NOTE « ZONE ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. »;
- MODIFIER LA NORME SPÉCIALE 3.5.2.1 VISANT LES ZONES TAMPONS DEVANT ÊTRE AMÉNAGÉES SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE OÙ L'USAGE EST PRATiqué EN BORDURE DES LIMITES ATTENANTES À CERTAINES PROPRIÉTÉS;
- AJOUTER L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT OU LA MODIFICATION D'AIRE DE STATIONNEMENT ET DE ZONE TAMPON;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1146-2016 – restructuration des zones R-5 292 et C-3 240, sans modification.

7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1152-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – modification des dispositions et normes relatives à l'empiétement des balcons en cours avant et latérales

128-03-2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1152-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 300-C-1990, TEL QU'AMENDÉ, DE MANIÈRE À MODIFIER LES DISPOSITIONS ET NORMES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DE BALCONS ET TAMBOURS EN COURS AVANT ET LATÉRALES;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1152-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – modification des dispositions et normes relatives à l'empiétement des balcons en cours avant et latérales, sans modification.

7.3 Adoption finale – règlement numéro 1147-2016 modifiant le règlement numéro 822-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – nouveau secteur 7 PIIA – zones R-5 292, R-5 337, C-3 222, C-3 240, C-3 241, C-2 240 et C-1 223

129-03-2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1147-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 822-2005, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR DE PIIA AFFECTANT TOUS LES TERRAINS ET LES BÂTIMENTS DES ZONES R-5 292, R-5 337, C-3 222, C-3 240, C-3 241, C-2 240 et C-1 223;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1147-2016 modifiant le règlement numéro 822-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – nouveau secteur 7 PIIA – zones R-5 292, R-5 337, C-3 222, C-3 240, C-3 241, C-2 240 et C-1 223, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.4 Adoption finale – règlement numéro 1151-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – abrogation des dispositions relatives à l'affichage (zone C-4 280 – route 131)

130-03-2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1151-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 300-C-1990, TEL QU'AMENDÉ, DE MANIÈRE À :

- MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-4 280 AFIN D'Y RETIRER LA NORME SPÉCIALE 3.5.2.44 RELATIVE AUX ENSEIGNES PUBLICITAIRES AUTORISÉES SUR UN TERRAIN RÉSERVÉ À CET EFFET; AJOUTER LA NORME SPÉCIALE 3.5.2.71 À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-4 280 AFIN QUE NE S'APPLIQUENT PAS LES DISPOSITIONS D'ENSEIGNES TEMPORAIRES RELATIVES AUX ZONES COMMERCE (C); ET À RETIRER LA ZONE C-4 280 DE L'AUTORISATION POUR LES ENSEIGNES TEMPORAIRES D'IDENTIFICATION DE PROJETS COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS;
- CRÉER LA NOUVELLE NORME SPÉCIALE 3.5.2.71 VISANT LA NON APPLICATION DES DISPOSITIONS D'ENSEIGNES TEMPORAIRES RELATIVES AUX ZONES COMMERCE (C), RÉSIDENCE MIXTE (R-5) ET INDUSTRIE (I) DANS CERTAINES ZONES D'APPLICATION;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1151-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – abrogation des dispositions relatives à l'affichage (zone C-4 280 – route 131), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Société canadienne du cancer – mois de la jonquille

131-03-2016

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois et Québécoises, donateurs et donatrices, et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs et chercheuses de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

9.1 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière – adhésion – renouvellement

132-03-2016

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et d'acquitter la cotisation de 143,72 \$ s'y rapportant.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Semaine de la famille 2016 – déjeuner des élu(e)s

133-03-2016

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître la persévérance des jeunes du milieu et particulièrement le dépassement de tous les élèves de l'école des Prairies dont les efforts sont accomplis quotidiennement;

ATTENDU QUE la semaine de la famille 2016 se tiendra du 9 au 15 mai 2016;

ATTENDU QUE, pour souligner ce qui précède, les élu(e)s de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désirent tenir un déjeuner à l'école des Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville offre un déjeuner aux élèves de l'école des Prairies, le 4 mai 2016, en compagnie des élu(e)s municipaux et qu'un objet représentant la semaine de la famille leur soit remis;

QUE le déjeuner se termine par une présentation théâtrale offerte par la Ville.

10.2 Buts de soccer – école Dominique-Savio – acquisition

134-03-2016

ATTENDU la recommandation du 24 février 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant le terrain de soccer de l'école Dominique-Savio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition de buts de soccer pour l'aménagement du terrain de l'école Dominique-Savio, le tout selon la proposition de Distribution Sport Loisirs au prix de 3 086,85 \$.

10.3 Formation de certification sur la sécurité des aires de jeu – autorisation

135-03-2016

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à s'inscrire à la formation offerte par l'Institut Québécois sur la Sécurité des Aires de Jeu (IQSAJ) qui permettra de reconnaître madame Arbour comme inspectrice canadienne en aires de jeu;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription de 1 245,45 \$ et les autres frais découlant de cette formation, s'il y a lieu.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Association des communicateurs municipaux du Québec – colloque annuel – inscription

136-03-2016

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE madame Maude Jutras, agente de communication de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à participer au colloque annuel de Association des communicateurs municipaux du Québec qui se tiendra à Nicolet, du 1^{er} au 3 juin 2016;

QUE la Ville défraie les coûts reliés à cette activité.

11.2 Les Arts et la Ville – colloque annuel – inscription

137-03-2016

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE monsieur Alain Larue, maire et mesdames Marie-Andrée Breault et Valérie Laforest, respectivement directrice générale intérimaire et directrice du développement culturel et des communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisés à participer au colloque annuel de Les Arts et la Ville qui se tiendra à Rimouski, du 1^{er} au 3 juin 2016;

QUE la Ville défraie les coûts reliés à cette activité.

11.3 Fête Nationale 2016 – assistance financière

138-03-2016

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2016;

ATTENDU QUE la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière offre un programme d'assistance financière aux manifestations locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE madame Valérie Laforest, directrice du développement culturel et des communications de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois pour l'organisation des festivités la Fête nationale du Québec 2016.

Madame Suzanne Dauphin étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, elle s'abstient de participer aux délibérations.

139-03-2016

11.4 Fête nationale 2016 – programmation

ATTENDU QU’il y a lieu de réserver les services des groupes musicaux pour l’animation de la Fête nationale 2016;

ATTENDU la recommandation du 21 mars 2016 de madame Valérie Laforest, directrice du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D’approuver la programmation de la Fête nationale 2016 telle que proposée et de procéder à l’engagement des artistes qui y sont mentionnés, soit :

Spectacle pour les enfants : Arthur l’Aventurier
Spectacle principal : Groupe Boîte à chansons avec huit musiciens sur scène

140-03-2016

11.5 Jeudis Musik'eau 2016 – programmation

ATTENDU la recommandation du 21 mars 2016 de madame Valérie Laforest, directrice du développement culturel et des communications, en ce qui a trait à la 9^e édition des Jeudis Musik’eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la programmation élaborée par la commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation des spectacles musicaux suivants au parc des Champs-Élysées, les 11, 18 et 25 août 2016, soit approuvée :

11 août 2016 : La Sinfonia de Lanaudière et Bernard Adamus
18 août 2016 : Jurassik Rock
25 août 2016 : Misses Satchmo

QUE le budget estimé pour la tenue des Jeudis Musik’eau 2016 soit de 37 000 \$, lequel budget inclut les spectacles de premières parties.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n’est traité sous cette rubrique.

141-03-2016

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l’ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire